



# La Plume de l'épervier

Pour connaître, faire connaître et protéger  
le patrimoine naturel de l'Isle-Crémieu

JUIN 2020 - Circulaire n°402 - 39<sup>ème</sup> année

Publication interne mensuelle de l'Association Nature Nord-Isère

Tél. 04-74-92-48-62  
Secrétariat-Accueil :  
contact@loparvi.fr

[www.loparvi.fr](http://www.loparvi.fr)

## Sommaire...

L'édito de Marc .....	1
CA de mai .....	2
L'espèce du mois : .....	3
L'extrait mystérieux.....	3
Le Photovoltaïque : enjeux & questions .....	4, 5
AGENDA de Juillet .....	6



Première réunion (commission  
Formation des Adhérents, dans les  
nouveaux locaux

### Directrice de publication

Murielle Gentaz

### Membres de la commission

Marc Bourrely, Murielle Gentaz

Lucien Moly

### Comité de relecture

Marie Moly, Pascale Nallet,

Christophe Grangier.

### Maquette et mise en page :

Marc Bourrely

### Crédit photos :

Marc Bourrely. B2J

ISSN 2607-7256

*L'Édito de Marc,*

## Le Même ou l'Autre ?

Se joue, toujours, en sourdine souvent, violemment parfois, cette opposition entre le même et l'autre, à la fois déchirante et structurante. Elle court en sous-main dans les relations sociales, dans les choix politiques, dans le rapport au monde, physique et naturel.

L'homme et l'animal; le sauvage et le civilisé; le naturel et l'artificiel; le français et l'étranger; le noir et le blanc, l'ours et la brebis...

Le même, c'est le semblable, le connu, le reconnaissable (et le reconnu), l'identique, l'exclusif. Ce qui rassure, ce qui conforte, ce qui se répète. Et aussi, ce qui enferme.

L'autre, le différent, (ou le différant, comme l'écrivait Derrida, c'est-à-dire, pour, entre autre, désigner un écart temporel - comme on diffère une décision), l'étranger, le barbare (qui ne parle pas, mais bredouille), le dérangent, le caillou dans la chaussure. Ce qui empêche de penser en rond.

L'histoire de l'élimination de l'autre est longue et se décline sous toutes les formes. C'est une histoire de génocides, d'esclavages, de gazages, de massacres.

**Ce** clivage se retrouve aussi entre l'homme et l'animal - d'ailleurs l'autre humain (n'est-ce pas, Juif, Tsigane, Noir, Indien, Tutsi, etc...) est toujours animalisé, défait de son humanité, pour être mieux massacré.

Christian Godin a écrit un livre intitulé 'La haine de la nature', montrant que la nature **est** bien plus redoutée et donc haïe, qu'attendue et aimée. Il faut cesser de penser que le combat écologique (pour le dire vite) est naturellement soutenu par tous (et qu'il n'y aurait que les méchants capitalistes pour s'opposer à ce courant universel, ce qui d'ailleurs, ne les dédouane en rien) et devrait couler de source.

Si la Nature était vue comme une mère par certains peuples, ce n'est pas parce qu'ils recherchaient une fusion énamourée avec une chaude et bienfaisante matrice, mais parce qu'ils reconnaissaient la permanente étrangeté du monde naturel, qu'ils l'acceptaient et qu'ils en reconnaissaient la nécessité.

La surenchère technologique et consumériste **actuelle**, ne nous rend pas plus ouverts et tolérants comme on aimerait le penser; au contraire elle nous fait refuser plus fortement encore cette étrangeté; en nous promettant puissance, abondance, facilité, 'praticité', illimitation, jouissance perpétuelle, elle nous fait régresser aux stades les plus primitifs de la pulsion !

Au passage, elle nie notre fragilité, qui devrait nous rendre plus humbles, elle nie notre spiritualité qui devrait nous rendre moins matérialistes, elle nie notre parenté profonde avec le vivant, qui devrait nous rendre plus accueillants et plus respectueux.

On **n'en** a donc pas fini - il faut s'y préparer - avec la destruction, la pollution, la peur de l'ours, du loup, du noir, des herbes folles (pourquoi folles d'ailleurs ?) .

## (larges) Extraits du compte-rendu ...

### 1. Préparation de l'Assemblée Générale

Il avait été prévu de faire l'AG le samedi 27 juin à 10h en plein air mais cela ne sera pas possible vu le contexte sanitaire.

Il est important de la faire rapidement, même si la limite de date a été assouplie par le gouvernement.

Plusieurs raisons à cela :

- l'AG traite de ce qui s'est passé en 2019 et si elle se fait en septembre, 2020 sera bien entamé et il n'y aurait que peu de sens à parler encore de 2019

- pour que les paiements des collectivités puissent se faire, il faut que l'AG ait été faite.

- nous ne sommes pas sûrs que la situation sanitaire sera meilleure en septembre et la tenue de l'AG pourrait être encore reportée

La réglementation permettant une AG à distance, c'est cette solution qui est retenue.

Après discussion, il a été décidé que l'AG se déroulerait en deux temps :

#### Premier temps :

Un courriel, ou courrier postal pour ceux qui n'ont pas d'adresse électronique, sous forme de questionnaire, sera envoyé à chaque adhérent afin qu'il puisse voter sur les rapports de l'assemblée générale, le montant des cotisations 2021, l'élection pour le renouvellement du tiers des membres du CA et le transfert du siège social de Lo Parvi.

Préalablement à l'assemblée générale, les membres du bureau de l'association organiseront le dépouillement des votes. Le résultat de ceux-ci sera présenté lors de l'assemblée générale.

#### Deuxième temps :

Le samedi 27 juin à 10h une vidéoconférence sera organisée sur l'application Zoom. Les adhérents pourront aussi y participer par téléphone.

À l'ordre du jour :

- 10h00 : Ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire  
- Présentation des rapports : Rapport moral 2019, Rapport financier 2019 ; Budget prévisionnel 2020 ; Questions/réponses et présentation des résultats des votes

- Cotisations 2021 ; présentation des résultats des votes  
- Renouvellement du Conseil d'Administration ; présentation des résultats des votes

- Transfert du siège social de Lo Parvi ; présentation des résultats des votes

- Point sur le fonctionnement de l'association dans le contexte de la crise du Covid 19

Si le quorum n'est pas atteint, une autre AG aura lieu un mois après et pour celle-ci, il n'y aura pas l'obligation d'avoir le quorum.

### 5) Déménagement

Le déménagement de la bibliothèque a été fait.

Le déménagement de la partie bénévole peut se faire par groupe de 2/3 personnes et en respectant les gestes barrières.

Pour la partie des salariés, il faut attendre que la ligne téléphonique soit ouverte. Raphaël a réussi à contacter Orange, qui devrait intervenir dans la semaine.

### 2. Point sur le fonctionnement des commissions

Commission Aménagement du territoire : les réunions se font par téléphone.

Commission Circulaire : le travail n'a pas été arrêté. Il s'est poursuivi par visioconférence. Les différentes circulaires ont été envoyées au moment prévu.

Commission Education : est en pause. Elle devait s'occuper de fabriquer des outils pour les différents événements mais ils ont été annulés.

Commission Communication : Il y a eu beaucoup d'échanges de mails. Une formation sur le site internet a été proposée en visioconférence. Les participations de Lo Parvi aux différents événements ont été annulées. Le choix du thème du concours photo a été fait ainsi qu'une révision du règlement. La mise en page du Sortir a été confiée à l'imprimeur.

Commission Forêt : L'intervention prévue avec l'école de Trept a été annulée ainsi que les sorties sur le terrain. Le travail va reprendre. Paul DAMETTO, responsable de la commission souhaite quitter la commission. Il va falloir réfléchir à l'avenir de celle-ci.

Commission Formation : La formation botanique avait été commencée mais elle n'a pas pu se poursuivre et a été annulée. Une réunion aura lieu en juin pour décider de la suite.

Commission Naturaliste : Des sorties informelles ont eu lieu dans la limite des 1 km. La plaquette Orchidées, pilotée par le groupe d'autoperfectionnement en botanique est en cours de rédaction. Une réunion aura lieu début juillet pour faire un bilan et préparer la rentrée.

Commission Veille Ecologique : Des réunions ont eu lieu par téléphone. Les urgences ont été traitées par mail. La plupart des dossiers ont avancé plus vite car beaucoup d'élus étaient plus disponibles.

### 3) Fusion des commissions Communication et Circulaire ainsi que du Groupe de travail Adhésions / Adhérents.

Au fil du temps, il est apparu que la Commission Circulaire pouvait être une partie de la Commission communication. La nécessité de rattacher la gestion des adhésions avec la communication plus traditionnelle, s'est ajoutée à cela.

Le bureau a donc proposé de fusionner ces 3 groupes au sein d'une même commission. Cette commission gardera le nom de commission Communication et sera organisée en différents pôles : adhérent, circulaire, organisation d'événements pour le public ou autres selon les besoins.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Suite à cette décision, le bureau propose la nomination de Marc BOURRELY comme responsable de cette commission Communication

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### 4) Point sur le fonctionnement de l'association suite au déconfinement

Le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) est obligatoire pour tous les employeurs. Il recense les différents risques possibles pour les salariés et les différentes sécurités mises en place. Les principaux risques sanitaires identifiés sont la leptospirose (maladie transmise par les rongeurs dans l'eau) et la maladie de Lyme (transmise par les tiques) qui sont reconnues maladies professionnelles pour les salariés de Lo Parvi. L'autre risque est celui de travailleur isolé et de nuit. Des procédures sont mises en place pour assurer la sécurité. Le Document Unique est remis à jour chaque année.

Un complément a été ajouté pour tenir compte du risque lié au Covid 19. Des règles pour l'utilisation des salles, des sorties et des déplacements ont été ajoutées. L'accès au local est interdit pour le grand public et à limiter pour les bénévoles. Les sorties des commissions ont été autorisées par groupe de 4 personnes et pour une durée de 2 h maximum, en respectant les gestes barrière. Ceci s'applique jusqu'à nouvel ordre.

Une information sera donnée aux adhérents dans la circulaire et les responsables de commissions donneront l'information aux membres de leur groupe.

Des masques jetables et du gel hydroalcoolique, ainsi que des produits désinfectants vont être mis à disposition des utilisateurs du local.

L'Espèce du mois

Son nom fait référence à sa faculté présumée de soigner les hernies ! Mais par ailleurs, elle est dotée de réelles propriétés médicinales .

### *Herniaria hirsuta* L.

Herniaire hérissée

Famille des Caryophyllacées

Tiges de 5 à 20 cm, étalées au sol et très ramifiées. Plante velue, hérissée.

Fleurs vert jaunâtre et peu voyantes, sans pédoncule visible, situées à l'aisselle des feuilles, en glomérules.

Calice poilu ; sépales terminés par un poil plus long.

Floraison mai à août.

Pousse dans les milieux sablonneux.



### L'extrait mystérieux ... (pour inspirer les photographes et les lexicographes)

« S'il était un thème rhodanien, c'est bien celui de ces « îles flottantes sur les eaux comme des radeaux instables, ces alluvions amarrées aux rives du fleuve comme des barques précaires » (D. Faucher, 1968).

Par un effort d'imagination, reportons-nous dans la première moitié du XIXe siècle. Le paysage du Rhône est encore une mosaïque de bancs de gravier, de ces saulaies basses appelées 'vorges' ou 'vorgines', de maigres peupleraies. D. Faucher fait apparaître le terme de 'brotteau' à l'amont de la confluence de l'Ain et désigne de la sorte un paysage fait de nappes de cailloux, de méandres divagants et de faux bras. Sous ces diverses formes, le vocable est rhodanien, 'savoyard et lyonnais' précise A. Dauzat (1963) ; c'est le 'brotelot' de Cordon, le 'bretelot' ou le 'bretillod' de Peyrieu... Le plan du Rhône au 1/100000e (1856-1867) multiplie l'emploi du terme entre Seyssel et Lyon.(...) »

Les projets de parcs d'électricité photovoltaïques en Isle Crémieu :  
*Bonne idée ou pas ?*

*Un dossier préparé par Lucien Moly et Raphaël Quesada.*

**Généralités sur l'énergie solaire :** L'énergie solaire est certainement l'énergie la plus 'verte'. Elle est inépuisable, elle ne perturbe pas, n'agresse pas les espèces vivantes, de plus, elle peut être utilisée en autoconsommation, sans nécessiter la présence d'un réseau complexe de distribution !

Elle peut être captée de deux façons :

- Le panneau photovoltaïque capte la lumière du rayonnement solaire pour produire de l'électricité.
- Le panneau solaire thermique capte la chaleur du rayonnement solaire pour produire de l'eau chaude sanitaire et de chauffage. Les panneaux thermiques sont couramment utilisés conjointement avec un chauffe-eau solaire.

Pour la production d'électricité, en matière de longévité et de maintenance, l'avantage revient aux panneaux photovoltaïques. Une fois installés, ils nécessitent très peu d'entretien (seulement s'assurer que rien ne vient obstruer la surface des cellules photovoltaïques) et ne tombent quasiment jamais en panne, actuellement les panneaux de bonne qualité maintiennent leur puissance de crête pendant 25 à 30 ans, EDF ENR (ex PHOTOWATT à Bourgoin-Jallieu) accorde une garantie de 25 ans sur la performance de ses panneaux, très certainement cette durée augmentera encore dans les années à venir. Il en est de même pour la puissance de crête, la puissance de crête correspond à la puissance maximale que les panneaux peuvent délivrer en électricité dans des conditions optimales. Les panneaux peuvent être changés facilement, actuellement tous les 20 à 25 ans. Cependant l'onduleur n'a une durée d'utilisation que de 12 à 15 ans. Dans le cas d'une installation utilisée en autoconsommation, si l'électricité est stockée dans des batteries, le bon fonctionnement de celles-ci dépasse rarement les 8 à 10 ans. La fabrication et le recyclage de ces dernières sont sources de pollution.

**Les projets de centrales photovoltaïques dont nous avons connaissance sur notre territoire :**

**Bouvesse-Quirieu, EDF:** située dans une ancienne carrière. Permis de construire déposé mais refusé (avis négatif de l'autorité environnementale –destruction espèces protégées, site Natura 2000, ZNIEFF, corridor écologique)

**Creys-Mépieu, EDF:** centrale de Creys-Malville : Permis de Construire accordé, dérogation espèces protégées obtenue. Construction imminente.

**Sermérieu, EDF** dans une carrière en activité : Permis de construire déposé, attente de dépôt de dérogation au sujet des espèces protégées. Carrière en cours d'exploitation, pas de demande actuellement auprès de la DREAL pour modifier le réaménagement agro-écologique prévu (échéance fin de carrière en 2020).

**St Savin, SEDI/CAPI/commune de St Savin:** dans la partie réaménagée de la gravière exploitée pour la fabrication de béton cellulaire, projet en cours d'étude.

**Généralités sur les panneaux photovoltaïques !**

1. *Les panneaux solaires ne fonctionnent-ils qu'au soleil ?*

Non, et heureusement ! La production des panneaux photovoltaïques dépend non pas de la chaleur, mais de la luminosité. Composés de cellules photovoltaïques, les panneaux, qui nous intéressent, convertissent la lumière en courant électrique. Ceux-ci sont donc plus efficaces par grand ensoleillement, mais ils continuent de produire de l'électricité par temps couvert ou sous la pluie. Actuellement, la production d'énergie solaire varie, donc, fortement selon les conditions climatiques.

2. *La fabrication des panneaux est-elle aussi écologique que leur fonctionnement ?*

Un panneau est composé de plusieurs cellules en général à base de silice. En dessous, un cadre en aluminium muni d'une jonction en cuivre relie électriquement les cellules. Sur le dessus, une couche de verre protège les cellules.

Dans un module, 74 % de la masse est constitué de verre, l'aluminium représente 10 % et les divers polymères 6,5 %. D'autres matériaux peuvent être utilisés comme le zinc, le plomb, ou le cuivre, leurs quantités demeurent toutefois faibles (moins de 1 % de la masse du module). La cellule photovoltaïque seule représente seulement 3 % de la masse totale du module.

La fabrication des cellules requiert un silicium très pur ; cette étape est donc énergivore, son empreinte carbone non négligeable ainsi que les pollutions engendrées par ces opérations. Dans bien des cas, en Chine la production de panneaux photovoltaïques occasionne d'importantes pollutions écologiques.

En France il semble que les rares fabricants de panneaux utilisent des techniques beaucoup plus respectueuses de l'environnement.

3. *Que deviennent les panneaux en fin de vie ?*

En France, depuis 2014, fabricants et importateurs de panneaux photovoltaïques ont pour obligation légale de reprendre gratuitement les équipements solaires en fin de vie. Ces efforts non seulement limitent les besoins en matière première, des éléments peuvent être réutilisés, mais peuvent réduire également la dépendance vis-à-vis des panneaux solaires importés de Chine, ceux-ci représentent la majeure partie des équipements réalisés actuellement. Aujourd'hui plus de 95 % des composants des panneaux solaires peuvent être restaurés et recyclés, ceci est encore loin d'être atteint.

**(Suite Projets )**

**Arandon-Passins, Kronos Solar** dans une ancienne carrière : Permis de construire déposé, dérogation espèces protégées en cours, terrain acquis par la CCBD. Projet à long terme de déplacer la centrale sur la friche industrielle à proximité.

**Parmilieu, Valeco:** Ancienne carrière de pierres de taille non exploitée - terrain communal – gros potentiel de gisement (pierres marbrières et déchets de pierres de taille) qui pourrait être encore exploité. PC a priori déposé, pas de dérogation espèces protégées déposé.

Sur **Vézéronce-Curtin**, EDF souhaitait déposer un dossier sur des terrains agricoles et naturels mais semble avoir abandonné l'idée suite au positionnement du Schéma de Cohérence Territorial.

Sur **Porcieu-Amblagnieu** la Municipalité a refusé le dépôt d'un dossier qui n'était pas en conformité avec son document d'urbanisme.

***Il y a un pas, entre les installations particulières et les installations à vocation commerciale, dont les projets ont tendance à proliférer !!***

### **Où et dans quelles conditions installer ces équipements ? Position FNE Région AURA :**

Si le bilan de la production électrique est favorable à cette technologie, nous devons rester très vigilants quant au choix des lieux d'installation. Dès son Conseil d'Administration du 13 juin 2009 notre fédération régionale la Frapna Région Rhône-Alpes (aujourd'hui FNE AURA : France Nature Environnement Auvergne Rhône-Alpes) prenait une position qui est toujours d'actualité ; en voici quelques extraits :

« (...) Pour la FRAPNA, la priorité pour développer le photovoltaïque doit être l'installation sur bâtiments ou aménagements existants (résidentiel individuel et collectif, bâtiments industriels et commerciaux, bureaux, lycées, collèges et bâtiments publics, gares ...) et en couverture de surfaces imperméabilisées (routes, parkings...)

Au-delà des critères d'environnement indiqués ci-dessus, nous notons que des « centrales solaires » sur bâtiments existants ou surfaces déjà imperméabilisés ont un potentiel de démonstration (il s'agit généralement de lieux fréquentés par ou visible au public) et sont généralement à proximité du réseau électrique, évitant la nécessité de nouveaux câbles avec les impacts environnementaux (travaux, tranchées ...) ou paysagers que cela implique. »

### **Ce que prévoient le 'Plan Climat Air Énergie' & le SCOT en Isle Crémieu :**

Afin d'anticiper les conflits et permettre le développement de l'énergie photovoltaïque, le **Plan Climat Air Énergie** Territorialisé de la Boucle du Rhône en Dauphiné prévoit d'établir une liste « positive » de friches industrielles et autres sols pollués susceptibles d'accueillir des centrales solaires au sol (sachant que la priorité en terme de solaire devrait être donnée aux toitures, ombrières de parking, etc.). Ce schéma sera opérationnel avant la fin de l'année 2020.

Et enfin, le **Schéma de Cohérence Territoriale de la Boucle du Rhône en Dauphiné** qui a été approuvé en fin d'année 2019 précise dans son Document d'Orientations et d'Objectif : **Permettre le développement d'unités de production photovoltaïque**

#### **Prescriptions :**

L'implantation de centrales photovoltaïques et solaires au sol est interdite dans les espaces naturels et agricoles.

Elle est également interdite sur les carrières en activité et les anciennes carrières ayant bénéficié de réaménagements écologiques, agricoles ou forestiers. Par exception, les projets déjà engagés à l'approbation du Scot, portés à l'échelle intercommunale et justifiant d'un impact faible sur les espaces agricoles et naturels pourront être tolérés sur ces sites.

Les PLU/PLUi favorisent le développement photovoltaïque et solaire sur les toitures (logements, locaux d'activités, bâtiments agricoles, parkings, etc.) tout en évitant les secteurs où l'insertion urbaine qualitative des installations n'est pas garantie (secteurs patrimoniaux notamment).

#### **Recommandations**

-Cibler les sites pollués inactifs ainsi que les anciennes décharges pour l'installation de centrales photovoltaïques.

### **De quelques interventions, techniques, mais décisives, de Lo Parvi sur la question :**

Lo Parvi s'est aperçu au début de l'année 2017 que, dans le cahier des charges de l'appel d'offres du Ministère de l'écologie, portant sur la réalisation et l'exploitation d'installation de production d'électricité à partir de l'énergie solaire « Centrales au sol de puissance comprise entre 500 kWc (Kilo Watt crête) et 17 MWc (Méga Watt crête) », les anciennes carrières sont considérées comme des sites dégradés sauf lorsque la remise en état agricole ou forestière a été prescrite. Cela sous-entendait que sur les anciennes carrières réhabilitées en espaces naturels (souvent lié à des mesures compensatoires par ailleurs) on pouvait construire des centrales solaires ! Ceci est en complète contradiction avec tout le travail entrepris pour la réhabilitation écologique des carrières et Lo Parvi a donc alerté ses fédérations (France Nature Environnement et FRAPNA), les pouvoirs publics ainsi que le syndicat national des carriers (UNICEM) pour rectifier ce cahier des charges. France Nature Environnement a rencontré la direction de l'énergie du Ministère de la transition écologique et solidaire le 27 juillet 2017.

Suite à cette rencontre le Ministère devait adresser une note aux préfets pour les alerter sur la problématique du cahier des charges concernant la réhabilitation écologique des carrières en attendant la modification dudit cahier des charges.

Lors de la réunion du schéma régional des carrières qui s'est déroulé le 27 juin 2018 à la Préfecture de Région, le directeur adjoint de la DREAL, Monsieur Yannick MATHIEU, suite à l'interrogation de Lo Parvi sur le sujet, nous a rassurés en nous disant qu'il était bien conscient du problème et que l'État veillerait à ce que les autorisations ne soient pas accordées (responsabilité préfectorale).

Le 4 mars 2019, en marge du Grand Débat, Lo Parvi a eu l'occasion de présenter les réaménagements écologiques de carrières à Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État au Ministère de la transition écologique, ainsi qu'au Préfet de l'Isère et au Sous-Préfet de la Tour du Pin. Tous nous ont assuré de leur soutien... mais pour l'instant les services de la Préfecture n'ont toujours pas de consignes claires et les dossiers arrivent à l'instruction (permis de construire, CDPNAF, éventuellement CNPN si les espèces protégées n'ont pas été oubliées ...).

#### **En conclusion :**

*Le photovoltaïque peut être considéré comme une bonne technique de production de notre électricité. À nous de veiller à ce que sa mise en œuvre soit à la fois respectueuse des milieux, pérenne, et la plus proche possible des lieux de consommation. Les installations et leurs équipements doivent être étudiés pour l'approvisionnement en électricité de plusieurs générations, les panneaux peuvent être recyclés et changés ainsi que le matériel annexe, les infrastructures seront donc construites de façon durable.*

*Cela nous savons le faire et l'entretenir !*

*Lucien Moly et Raphaël Quesada*

## Nouvelle adresse

**Lo Parvi**  
**Association Nature Nord-Isère**  
**1a Rue de la gare**  
**38460 TREPT**



## C.A. du 29 juin 2020

- Élection du bureau et nomination des responsables de commissions.
- Calendrier de travail annuel



## Et toujours, les sites:

<http://loparvi.fr>

<https://nature-islecremieu.org/>

Facebook.fr

**Pas de CA en juillet**  
**Le prochain CA se tiendra le**  
**7 septembre à 19 h**

**Réunion de la commission**  
**naturaliste le 6 juillet à 18 h.**

## Déménagement :

Les nouveaux locaux sont constitués de deux parties :

Une petite maison pour les activités des bénévoles (salle au rez de chaussée et coin cuisine, salle de réunion à l'étage. Le tout a été rafraîchi, nettoyé, réparé, par plusieurs bénévoles )

Deux anciennes salles de classe dédiées l'une à l'accueil avec la bibliothèque et l'autre aux salariés.

L'emménagement définitif des salariés est soumis aux aléas de l'installation de la ligne internet !

Mairie de Trept

Espace  
'bénévoles

Accueil, bibliothèque  
& bureaux salariés



*Les bénévoles en leurs murs, C.A. du 29 juin*



Association Nature Nord-Isère  
**LO PARVI**  
concours photo 2020



**Le Rhône dans tous ses états**

... en Isère-Crémieu et communes limitrophes.

Règlement disponible sur [www.loparvi.fr](http://www.loparvi.fr) 1er prix : Autour de la photo, un stage ou un bon d'achat.